

BAPE - PROJET DE MODIFICATION DE LA LIMITE DU PARC NATIONAL DU MONT-ORFORD

2^E SERIE

1. Au cours des dernières années, dans quelle mesure les citoyens ont-ils été impliqués directement dans les discussions concernant le projet d'agrandissement du parc national du Mont-Orford ? Par exemple, des soirées d'information ou de consultation ont-elles été offertes aux citoyens de la ville concernant ce projet ?

À notre connaissance, ni la Ville de Sherbrooke ni le ministère responsable n'a organisé de rencontres spécifiques sur le projet d'agrandissement du parc national du Mont-Orford à l'intention des citoyens et citoyennes de la ville ou d'une instance.

2. Veuillez préciser la superficie et le pourcentage d'aires protégées, actuelles et avec l'agrandissement projeté du parc national du Mont-Orford, sur le territoire de la ville de Sherbrooke.

Il y a actuellement 3,3 % du territoire en aires protégées (1 211 ha). L'agrandissement du parc du mont Orford n'aura pas d'impact sur les pourcentages d'aires protégées sur le territoire de Sherbrooke, le parc et ses futures limites n'étant pas sur le territoire de la Ville.



Émilie Audet
Directrice adjointe
Service de la planification et de la gestion du territoire

/fl